
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

COMPTE RENDU DE CONFERENCE

Objet : XVI^{ème} édition du Point Economique de la DPEE sur « Croissance, Inclusion sociale et Pauvreté »

Dans le cadre du « Point économique de la DPEE », un atelier s'est tenu **le jeudi 07 août 2014 à l'Hôtel King Fahd Palace à partir de 9h30mn**, sous la présidence de **M. Ibou NDIAYE, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)**. La conférence a été animée par Pr Jean François Cabral du Consortium pour la Recherche Economique et Social (CRES) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et Serigne Moustapha Sène, Adjoint du Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE).

Il revenait à **M. Sène de faire une présentation sur l'inclusion**. Il a jeté un coup d'œil à l'international pour montrer le regain d'intérêt des questions d'inclusion et de protection sociales. Selon lui, les notions d'inclusion sociale et de protection sociale sont voisines voire complémentaires. L'inclusion renvoie très souvent à l'égalité devant les opportunités économiques pour les ménages (surtout les pauvres et la classe moyenne) et pour les entreprises alors que la protection sociale, appréhendée généralement dans une triple logique assistance-assurance-autonomisation, est très utile dans un contexte de pauvreté et de vulnérabilité des ménages. Avec le regain de croissance au Sénégal et les opportunités qui se profilent avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), à la faveur des investissements publics et de l'effet de levier sur l'investissement privé, le défi de l'indispensable adhésion pérenne des populations est à gagner. Pour cela, il faut faciliter l'exploitation du potentiel de créativité et d'entrepreneuriat d'une part, et assurer la protection pour les pauvres et les plus vulnérables sans affecter les incitations et la vigueur de la croissance d'autre part. M. Sène a longuement traité de la prise en charge de ces deux exigences sont prises en charge dans la stratégie d'émergence du Sénégal, à travers notamment le canal de la qualité de la croissance, l'inclusion par la capacitation, l'instrument de la territorialisation et les nouveaux instruments de la protection sociale.

Quant à **Pr. Cabral, il a axé sa présentation sur l'analyse de la contribution marginale de chaque secteur à la croissance économique et au recul de la pauvreté au Sénégal**.

Pr Cabral a d'abord montré qu'en l'absence de chocs, la croissance est à l'origine de la baisse observée de l'incidence de la pauvreté au Sénégal. Selon lui, si l'accroissement à la marge de la valeur ajoutée de beaucoup de secteurs a un effet amplificateur sur la croissance économique, seuls le commerce, les autres services marchands, l'agriculture et les industries extractives se détachent dans une stratégie de réduction de la pauvreté. Les contributions de ces secteurs à la réduction de la pauvreté mais également à la croissance économique sont les plus significatives. Une conclusion forte tirée par l'exposant est qu'une stratégie globale bien articulée à l'échelle de l'économie qui tienne compte du poids relatif des différents secteurs dans la croissance et la réduction de la pauvreté dans l'allocation des ressources (en particulier le capital et la terre) est susceptible d'avoir plus d'impact sur la réduction de la pauvreté que des options isolées.

Les intervenants ont unanimement apprécié la qualité des deux présentations et adressé leurs félicitations à Messieurs Sène et Cabral. Les principaux points de discussion qui ont suivi la présentation sont ainsi résumés.

Le Sénégal ne peut pas faire l'économie d'une croissance forte s'il veut réduire significativement la pauvreté mais les ménages doivent aller eux-mêmes vers l'inclusion en faisant valoir leurs droits à l'entrepreneuriat. L'amélioration de la gouvernance, la promotion de l'entrepreneuriat ainsi que la qualité des institutions et le cadre concurrentiel concourent tous à la réduction des coûts de transaction et doivent également constituer une priorité. La question de l'accaparement des terres en milieu rural a été discutée étant donné qu'il renforce l'exclusion.

En outre, des participants ont insisté sur la conciliation de la croissance et de la distribution des revenus. Les secteurs identifiés pour contribuer à la réduction de la pauvreté font opportunément partie des secteurs clés retenus dans le PSE. Dans l'agriculture, il a été suggéré d'accorder plus d'importance à la question foncière sans quoi la croissance attendue dans le sous-secteur agricole ne réduirait pas la précarité en milieu rural. Le ciblage des investissements et des dépenses publics notamment en capital humain a été considéré comme crucial car il permet de relever l'aptitude des ménages à gagner des revenus. Des activités en amont comme l'adéquation de l'offre de formation, surtout en milieu défavorisé, aux besoins du marché du travail ainsi que la stratification des ménages selon leurs domaines d'activité sont à inscrire dans l'agenda des politiques publiques de capacitation.

Dans la même veine, l'appréhension de la sensibilité de l'emploi à la valeur ajoutée dans chaque branche d'activité est un élément clé pour les politiques d'inclusion. La question du

code du travail et la rigidité des salaires ont été aussi abordées. Selon plusieurs intervenants, il s'agit, tout en protégeant les travailleurs contre les vulnérabilités, de permettre l'ajustement de l'entreprise en cas de choc négatif durable et de grande ampleur. Par ailleurs, il a été suggéré d'insister sur les impacts de l'avancée technologique, source de croissance mais facteur d'exclusion de certains types de ménages, d'où le nécessaire arbitrage efficacité-équité.

En termes de décentralisation des projets PSE sur l'étendue du territoire, la répartition des investissements publics doit épouser la même logique de territorialisation au risque de perpétuer les disparités. Plusieurs propositions ont été émises en faveur de la territorialisation des politiques et des infrastructures sociales et de soutien à la production. La territorialisation et la décentralisation des structures d'appui à l'entrepreneuriat majoritairement concentrées à Dakar ont été aussi prônées de manière à favoriser la création de richesse dans les terroirs. Des propositions ont été également formulées pour la promotion et le soutien financier de l'Etat en faveur des mécanismes communautaires et familiaux de solidarité.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont réaffirmé que la protection sociale n'est plus seulement une affaire sociale ; elle constitue désormais un impératif économique et un élément de croissance même si un doute subsiste sur son impact à court terme. Toutefois, la protection sociale risque de perpétuer la culture de l'assistanat.

Un autre point qui a retenu l'attention a été les défaillances de marché qui accroissent le besoin de protection sociale laquelle, pour être efficace, doit aussi chercher à distinguer l'inefficience de marché et la faiblesse des capacités des ménages ainsi qu'à bien stratifier les ménages en fonction de leurs besoins d'assistance. La Banque mondiale a fait part des résultats préliminaires d'une étude qu'elle a menée et qui fait état ex ante d'une baisse de l'extrême pauvreté avec l'application de la bourse familiale ; les impacts de la baisse des subventions sont aussi à l'étude.

En conclusion, l'idée de tenir un « Point Economique » à la même période de l'année 2015 a été proposée pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. M. Ibou NDIAYE a pris bonne note des recommandations et a invité la DPEE et les autres structures étatiques représentées à la conférence à s'approprier les propositions des participants dans le cadre de leurs futurs travaux d'étude et de recherche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h17mn.